

La mutuelle solidaire : dans la Somme, on assure pour votre santé !

Le Conseil départemental de la Somme et la Ville d'Amiens lancent la Mutuelle Solidaire, en partenariat avec l'organisme de mutuelle La Mutuelle Familiale. Objectif : proposer une mutuelle santé de qualité à tarifs négociés et avantageux à l'ensemble des habitants de la Somme, notamment ceux qui ne bénéficient pas d'une mutuelle par leur employeur, pour faciliter leur accès aux soins.

Améliorer l'accès aux soins pour tous

L'accès aux soins devient de plus en plus difficile pour un nombre croissant de personnes en raison des tarifs parfois élevés. Plus de 2 millions de Français n'ont pas de mutuelle santé et ne peuvent donc compter que sur la base du régime général de la Sécurité sociale. Dans une logique d'amélioration de l'accès aux soins, de renforcement du pouvoir d'achat et de solidarité, le Département et la Ville d'Amiens ont négocié **une complémentaire santé solidaire à un prix abordable pour tous les besoins.**

Une offre négociée

Disposer d'une mutuelle santé est essentiel :

- Pour se soigner et être remboursé des frais médicaux, en complément de l'Assurance maladie
- Pour avoir accès au « 100% santé » (soins et équipements optiques, dentaires et auditifs intégralement remboursés sans reste à charge)

En effet, l'Assurance maladie ne rembourse pas la totalité des frais médicaux. C'est le cas notamment pour les consultations chez un médecin, les examens médicaux, l'imagerie médicale, l'achat de médicaments, les frais hospitaliers, le transport sanitaire ou encore certains soins et équipements dentaires, optiques et auditifs. **La Mutuelle Solidaire est destinée à tous les habitants de la Somme, sans condition de ressources.** Toutefois, la plupart des habitants étant couverts par une mutuelle employeur, elle s'adresse principalement aux publics suivants : demandeurs d'emplois, retraités, auto-entrepreneurs, travailleurs précaires, apprentis...

Elle propose des tarifs préférentiels négociés :

- Des garanties adaptées et personnalisées en fonction des besoins de santé
- De meilleures modalités et garanties de remboursement
- Des services prenant en compte l'assistance aux aidants

Comment en bénéficier ?

La prise en charge de la demande sera effectuée directement par les services de La Mutuelle Familiale. Pour un devis personnalisé, les demandeurs sont invités à joindre la mutuelle par téléphone au **03 44 76 61 32** ou via le site internet lamutuelleresolidaire.fr
